

Lycée Jean Lurçat - 88600 Bruyères
Conseil d'Administration du 13 février 2008

- **Intervention des représentants des personnels enseignants du lycée Jean Lurçat sur la préparation de la rentrée 2008**

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation appellent le Conseil d'Administration à voter contre la répartition en raison d'une DHG insuffisante (705 heures). Ils expliquent que ce vote n'est pas dirigé contre la répartition proposée car l'implication positive de M. le Proviseur est reconnue, mais contre la politique de casse programmée de l'Education Nationale. Cette position est partagée par les représentants des parents d'élèves.

La répartition de la DHG est repoussée avec **10 voix contre, 7 abstentions, 3 voix pour.**

- **En conséquence, le Conseil d'Administration demande à M. le Recteur :**

- Une classe de seconde supplémentaire non dédoublée (4D + 2ND au lieu de 4D + 1ND)
- En Espagnol LV2, 1 groupe en terminale L, 2 groupes en terminale ES et 4 groupes en seconde au lieu de 3.
- En Anglais LV1, en classe de seconde 5 groupes au lieu de 4 ce qui fera 20 élèves par groupes au lieu de 26.

Le Conseil d'Administration demande à M. le Recteur de tenir compte de la spécificité de la petite taille de l'établissement, de la fragilité du tissu social et des élèves fréquentant le lycée, afin de ne pas lui appliquer la politique de la calculette à l'identique d'établissements plus favorisés.

Pour tenir les objectifs demandés au lycée, **le Conseil d'Administration revendique une DHG à 745 heures.**